

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 29 juin 2021, à 16 h, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par visioconférence)  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)  
France BILODEAU (par visioconférence)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)  
Geneviève HAMELIN (par visioconférence)  
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)  
André LALIBERTÉ (par visioconférence)  
Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)  
Annie SANFAÇON (par visioconférence)  
Dominique TANGUAY (par visioconférence)  
Patrick VOYER (par visioconférence)

Est absent : David BEAUCHESNE

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 21-62

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 3. Dossier soumis au conseil d'administration

##### 3.1 Renouvellement des contrats d'assurance de dommages pour la période allant du 30 juin 2021 au 30 juin 2022

CONSIDÉRANT que les contrats d'assurance de dommages du RTC viennent à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui exempte, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, les sociétés de transport du processus d'appel d'offres au regard des contrats d'assurance, pourvu que ces sociétés publient, dans un journal diffusé dans leur territoire, un avis annonçant l'attribution de tels contrats;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement des contrats d'assurance de dommages formulée par la firme EGR inc.;

##### Résolution 21-63

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu :*

- *de renouveler les contrats d'assurance de dommages (excluant l'automobile) selon la proposition soumise par EGR inc. au montant de 812 651 \$, incluant les taxes applicables, pour la période allant du 30 juin 2021 au 30 juin 2022, le tout, tel que détaillé à la proposition*

*d'assurances de EGR inc. du 28 juin 2021 jointe en annexe du document n° DRE-2021-023 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*

- *de renouveler le contrat de couverture d'assurance automobile, selon la proposition soumise par EGR inc. au montant de 228 163 \$, incluant les taxes applicables, pour la période allant du 30 juin 2021 au 30 juin 2022, le tout, tel que détaillé à la proposition d'assurances de EGR inc. du 28 juin 2021 jointe en annexe du document n° DRE-2021-023 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis annonçant l'attribution de ces contrats.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 16 h 35*

---

**Rémy Normand, président**

---

**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**